

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°23

ARRÊTÉ N° 192

relatif à la dissolution du cercle du district de transit interarmées du Havre (Seine-Maritime).

Du 30 novembre 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

ARRÊTÉ N° 192 relatif à la dissolution du cercle du district de transit interarmées du Havre (Seine-Maritime).

Du 30 novembre 2009

NOR D E F T 0 9 5 3 3 6 8 A

Références :

Code de la défense.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°5 du 5 février 2010, texte 23.

Art. 1er. Le cercle du district de transit interarmées (DTIA) du Havre (Seine-Maritime) est dissous à compter du 25 mai 2009 (régularisation).

Art. 2. Les avoirs marchandises seront cédés à titre onéreux et le matériel sera dévolu d'une part selon les directives du bureau soutien logistique de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre (DIRCAT) pour le matériel de l'État et, d'autre part, à l'officier du matériel du corps pour le matériel acheté sur les ressources du cercle.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Jean-Pierre DUPUY.